
Adresse du comité révolutionnaire de Villeneuve, qui félicite la Convention de ce que les représentants ont échappé à l'attentat et l'assure de son dévouement, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Villeneuve, qui félicite la Convention de ce que les représentants ont échappé à l'attentat et l'assure de son dévouement, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 600-601;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14670_t1_0600_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

plus dangereux que l'ignorance, la corruption et le crime.

Nous remercions de tout notre cœur, la providence qui protège la République d'une manière si sensible, d'avoir arraché aux poignards sacrilèges des assassins, Robespierre et Collot-d'Herbois. Quel deuil pour la France ! quelle calamité ! si ces deux incorruptibles amis du peuple eussent succombé sous le fer qui les poursuivait.

Nous vous félicitons, braves montagnards, de la douce consolation de les voir parmi vous veillés sur eux ? veillés sur vous ? telle doit être, plus que jamais, la tâche de tout bon républicain.

Helas ! qui ne voudrait avoir versé jusqu'à la dernière goutte de son sang, et pouvoir, comme le brave, l'intrépide Geoffroy, s'enorgueillir d'avoir arraché, à la mort, un représentant du peuple ! Est-il d'action plus glorieuse ? S. et F. »

[3 signatures illisibles].

18

L'agent national près le district de Montagne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, donne avis que la commune de Nœux assemblée pour faire le tableau des indigents, tous les habitants ont unanimement déclaré faire remise à la République de ce qui pourroit leur revenir (1).

[Montagne-sur-Mer, 19 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

Je m'empresse de vous informer d'un trait de désintéressement digne des vrais républicains. Le conseil général de la commune de Nœux s'étant assemblé pour former les tableaux des parents indigents des défenseurs de la patrie, et ayant convoqué pour être présents à leurs délibérations tous ceux qui pouvaient avoir droit à la bienfaisance nationale, tous ont unanimement déclaré faire remise à la République de ce qui pouvait leur revenir. S. et F. »

DEMONET Jean (ou Demonelseaux) (agent nat.).

19

La société populaire de Limours (3) dépose au sein de la Convention nationale l'hommage de sa profonde reconnaissance pour le décret du 18 floréal, et sur l'autel de la patrie 158 liv. produit d'une collecte qu'elle offre pour les frais de la guerre. Elle renouvelle son serment d'être inviolablement attachée à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIX, 273. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 408; Rép., n° 77; Mon., XX, 751.

(2) C 305, pl. 1150, p. 38; C. Eg., n° 665; Audit. nat., n° 629, 638.

(3) Seine-et-Oise.

(4) P.V., XXXIX, 273. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t).

[Limours, 30 flor. II] (1).

« Représentans,

En bénissant vos travaux sublimes la société populaire et républicaine de Limours vient déposer dans votre sein l'hommage de sa profonde reconnaissance, et vous féliciter sur ce qu'après avoir dégagé l'esprit public des vestiges du fanatisme qui le tenaient comme enchaîné dans la superstition et l'ignorance, vous avez donné l'essor à la raison pour ne plus reconnaître d'autre divinités que la vertu et la liberté. Ce sont ces divinités que nous adorons et que nous chérissons. Reconnaître l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, voilà notre culte, nous le suivrons parce qu'il est pur et naturel et parce qu'il suit la simple impulsion de nos cœurs.

Continuez, pères de la patrie, vos grands travaux, comme vous ils sont immortels; déjà tous les trônes chancellent, leur chute est prochaine, nous verrons bientôt tous les peuples de la terre reprendre leurs droits, ne plus former qu'une seule famille et venir avec enthousiasme chanter avec nous les charmes de la liberté.

La société populaire et républicaine de Limours, indépendamment des dons en chemises, linges et charpie qu'elle vient de faire au district, dépose sur votre bureau 158 liv. Le tout provenant de la collecte qu'elle a faite dans son sein. Daignez en accepter l'hommage et le serment solennel de vous demeurer inviolablement attachée ».

SILVAND (présid.), LE THIMONNIER (secrét.).
COLANTIN (secrét.), GATTE (secrét.).

20

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Villeneuve, département des Basses-Alpes, félicitent la Convention nationale de ce que deux de ses représentants ont échappé au fer des assassins: ils engagent la Convention à rester ferme à son poste, le salut du peuple lui en faisant un devoir: ils jurent d'exécuter et de faire exécuter avec zèle toutes les mesures révolutionnaires que le salut du peuple exigera.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Villeneuve, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

Profondement indignés d'horreur contre ces infâmes partisans de l'esclavage qui voudraient anéantir par leurs intrigues cette liberté chérie que nous avons acquise, après tant de longs et pénibles travaux, nous venons vous faire part des sentiments que nous a inspirés la nouvelle de leur dernier complot tramé contre le bonheur du peuple.

Nous vous félicitons dans les transports de la joie la plus extrême d'avoir anéanti, avec votre

(1) C 305, pl. 1139, p. 13.

(2) P.V., XXXIX, 273.

(3) C 305, pl. 1150, p. 36.

courage et votre fermeté ordinaire, cette conjuration scélérate qui, sous le masque de la popularité, voulait redonner des chaînes à une grande nation qui a su si bien briser celles dont l'ancienne tyrannie l'avait accablée.

Continuez, sages montagnards, sauveurs de la patrie, qui avez mérité toute sa confiance par vos glorieux travaux, à faire triompher notre cause juste et sublime sur celle de ces monstres qui ne cesseront sans doute d'inventer des projets odieux; jusqu'à cet heureux moment où ils auront été écrasés par les foudres vengeresses que vous lancez de ce sommet sacré que vous habitez. Point de miséricorde pour nos ennemis. Que la terreur et la justice soient sans cesse à l'ordre du jour, c'est le vœu des vrais républicains, et par conséquent celui de nous tous qui jurons d'exécuter avec zèle toutes les mesures révolutionnaires que nous a dictées le salut du peuple, et que pourra encore nous dicter: mort aux traîtres et scélérats ! vive la République, vive la Montagne ».

TOURTIER, MAGNAN, BOUSQUET, MANUEL,
BREUGNE, AMANT.

21

Les autorités constituées de Saint-Méen, district de Montfort-la-Vilaine, département d'Ille-et-Vilaine, réunies à la Société populaire de la même commune, rendent grâces à la Convention de ce qu'elle a encore une fois sauvé la patrie en déjouant la plus infâme des conspirations, et en livrant au fer vengeur des crimes la tête des monstres qui l'avoient ourdie. Nous avons juré de vivre libres, nous vous défendrons. Elles invitent la Convention à rester à son poste, et à prolonger les pouvoirs du comité de salut public: l'intérêt de la patrie, celui du peuple, vous en font un devoir. Elles annoncent qu'elles viennent d'envoyer aux défenseurs de la patrie 60 chemises; et terminent par prier la Convention de les autoriser à changer le nom de Saint-Méen en celui de Méen-la-Forêt.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

22

Les membres de la société populaire de Vernantes, district de Baugé, département de Maine-et-Loire, félicitent la Convention d'avoir encore une fois sauvé la patrie en déjouant les conspirateurs, et en les livrant au fer vengeur des crimes.

Législateurs, disent-ils, restez à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau de la patrie soit au port de la paix, et que la liberté, rendue à tous les peuples, éternise votre gloire et leur bonheur. Ils annoncent qu'ils viennent de faire passer au district les dons faits par leur société pour les braves défenseurs de la patrie; ils consistent en 3 pièces d'argent estimées 6 liv., 1 croix d'or évaluée 11 liv., 1 médaille d'or

d'un vainqueur de la Bastille, 24 liv.; en numéraire, 30 liv., en assignats, 118 liv. 15 sous, 4 paires de souliers, 18 chemises neuves, 1 drap de lit, de la charpie, 2 baïonnettes, un christ et quelques médailles de cuivre.

Ils annoncent également que les citoyens Brocart et Gardet, domiciliés dans cette commune, ont précédemment donné et envoyé au même district 24 chemises neuves, 4 couverts d'argent, 23 livres de vieux linge, et un bon cheval tout harnaché, et ont changé 856 liv. de numéraire en assignats: ils terminent par dire que toutes les dépouilles de leur ci-devant église ont été déposées au district, et que cette commune ne reconnoît d'autre culte que celui de la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vernantes, 10 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

La société populaire et républicaine de Vernantes vous offre d'immortelles actions de grâces pour l'énergie et la vigueur révolutionnaires avec laquelle vous avez déjoué les plus horribles complots. Pères de la patrie, vous l'avez sauvée des plus grands dangers, et malgré tous les tyrans et tous les traîtres, vous achèverez vos glorieux travaux. C'est alors que vos noms iront à l'immortalité et que nous jouirons en paix de tout le bonheur que vous nous avez préparé.

Vous avez assuré notre liberté, le premier de tous les biens et la source de tous les autres. Nous sentons maintenant que nous avons une patrie et vous nous la faites chérir tous les jours davantage par vos lois populaires et toute espèce de secours et d'encouragement que vous ne cessez de verser sur nos campagnes. Aussi vous en goûtez déjà la plus douce récompense par l'annonce de la plus abondante récolte.

Courage, illustres et invincibles Montagnards, continuez à tenir d'une main ferme le gouvernail de l'Etat jusqu'à ce que le vaisseau de la patrie soit au port de la paix, et que la liberté rendue au monde éternise votre gloire et son bonheur.

Vive la liberté et l'égalité, vive la République, vive à jamais l'incorruptible Montagne, et périsse tous les traîtres et tous les tyrans ! ».

F. TONNELIER (présid.), MILLOCHEAU, FAIFEU.

Nous venons de faire passer à notre district les dons suivants qui ont été versés dans notre société pour les braves défenseurs de la patrie :

[suit la liste des dons énumérés au p.v. Il est précisé qu'il y a 7 livres de charpie et 43 livres de vieux linge].

Les citoyens Brocard et Gardet, domiciliés de cette commune avaient précédemment envoyé au district 24 chemises neuves, 23 livres de vieux linges, 4 couverts d'argent, fait don d'un fort cheval tout équipé; et changé 856 livres de numéraire contre pareille somme en assignats.

(1) P.V., XXXIX, 273. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t).

(1) P.V., XXXIX, 274. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t).
(2) C 305, pl. 1139, p. 24.